

N° 48-2026

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 09-04-2026

PRESENTS : BESSA Nicole, BLOT Michel, BOUYGUES Mélanie, CAMINADE Christelle, COSTE Gisèle, COSTES Jean-Claude, DARTIGOLLES Hélène, DELORME Fabrice, DEVILLIERS Arnaud, GARRIGUES Michel, JURQUET Bernard, LAURENS Claude, MAGNOUX Florent, ORLANDO Véronique, RANGER Pierre, VIGNEAU Céline

EXCUSES AVEC PROCURATION :

VIGOUROUX Nadine donne procuration à COSTES Jean-Claude

GUERIN Marco donne procuration à LAURENS Claude

EXCUSES : CHATILLON Emeline

ABSENTS : néant

Véronique ORLANDO a été élue secrétaire de séance.

DEPARTEMENT
DU
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
VILLENEUVE- SUR- LOT

CANTON
DE
PENNE D'AGENAIS

MAIRIE
DE
PENNE D'AGENAIS

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 19

- présents : 16

- votants : 18

Objet :

CULTURE

Convention d'aide à la
dynamisation des
métiers d'Art

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la commune de Penne d'Agenais de poursuivre sa politique de revitalisation du centre-bourg et de valorisation de son patrimoine architectural, culturel et artisanal ;

Considérant l'intérêt communal attaché au maintien et au développement des métiers d'art sur le territoire, en tant que facteur d'attractivité touristique, économique et culturelle ;

Considérant la nécessité de soutenir l'installation durable d'artisans d'art au sein des locaux communaux afin de renforcer la vitalité du tissu culturel local ;

Considérant qu'il convient de formaliser les conditions d'attribution d'une aide communale consistant en une réduction de loyer applicable aux professionnels éligibles occupant des locaux communaux affectés à une activité artistique ou artisanale ;

Considérant le projet de règlement intitulé « Conditions d'aide à la dynamisation des métiers d'art sur la commune de Penne d'Agenais », annexé à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Jean-Claude COSTES, adjoint en charge de la Culture et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

Article 1 :

D'approuver la mise en place d'un dispositif d'aide à la dynamisation des métiers d'art sur le territoire communal, destiné à favoriser l'installation et le maintien d'artisans d'art et de plasticiens dans les locaux communaux.

Article 2 :

D'approuver le règlement d'attribution annexé à la présente délibération définissant :

- les critères d'éligibilité des bénéficiaires ;
- les modalités d'exploitation des locaux ;
- les engagements réciproques de la commune et des occupants ;
- les conditions de suivi, de contrôle et de retrait éventuel de l'aide.

AR Prefecture

047-214702037-20260414-DELIB_48_2026-DE
Reçu le 16/04/2026

Article 3 :

De fixer le montant de l'aide à une prise en charge communale de 65 % du montant du loyer théorique applicable, calculé selon la grille tarifaire définie par la commune.

Article 4 :

De préciser que cette aide est accordée sous réserve du respect permanent des conditions fixées par le règlement annexé et pourra être suspendue, révisée ou retirée en cas de manquement constaté.

Article 5 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention, avenant ou document afférent à la mise en œuvre du présent dispositif.

Article 6 :

De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Arnaud DEVILLIERS,

La Secrétaire de séance,
Véronique ORLANDO,

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bordeaux, par courrier ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication."